# Cartographie aide au positionnement Coragen® - 25 mai 2020

## BULLETIN N°3: Positionnement sur **secteur dominance sésamies**

## LÉGENDE

- Vol sésamies non débuté
- Début de vol sésamies
- Positionnement Coragen® possible
- Fin positionnement optimum de Coragen®

**Ces informations sont données à titre indicatif, pour un positionnement local optimum, nous vous conseillons de vérifier à la parcelle la présence des éclosions de sésamies.**

Coragen® : Suspension concentrée [SC] contenant 200 g/L (18,4 % p/p) de chlorantraniliprole(1). A.M.M. Provisoire n° 2100121. SPe8 avec mention 'Emploi autorisé durant la floraison et en période d'exsudats' en dehors de la présence d'abeilles pour les usages indiqués sur l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. (1) Matière active de Rynaxypyr®. Coragen® et Rynaxypyr® sont des marques déposées de FMC Corporation et ses filiales. Homologué et distribué par Cheminova Agro France SAS - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.fmcagro.fr. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Avril 2020.

ATTENTION - H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208-Contient de la benzisothizolinone. Peut produire une réaction allergique.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.